

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le dimanche vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le dix-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Monique RACT, Monsieur Julien AUFORT, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Madame Morgane MARC'H, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Laura CHAUVIERE, Monsieur Alain DELACHAT, Madame Hortense DURANTON, Monsieur Rodolphe GOY, Madame Catherine BURATTI, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Cécile MANHES, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Lucie PIGNARD, Monsieur Daniel DENERI, Madame Barbara BOCHATEY, Monsieur Jean-Marie DURINDEL, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Chloé BLONDEAU, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/087**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES****Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES – DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 29
Pouvoir : 0
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 22 mars 2026

Mise en ligne du 22 mars 2026 au 22 mai 2026

Délibération exécutoire le : 22 mars 2026

HOTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

MM

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERVAIS LES BAINS DU 22 MARS 2026**N°2026/087***Coordination Générale – Direction Générale des Services***DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES -
DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES****Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints réglementaires.

Il est rappelé au conseil municipal qu'aux termes des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi ses membres. Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints qui ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit en ce qui concerne notre Commune, huit (8) adjoints.

L'article L.2122-18 permet au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Entendu l'exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** le nombre d'adjoints au maire, dans la limite maximale de 30% de l'effectif du Conseil Municipal à : **7**
- **DE FIXER** le nombre de conseillers municipaux délégués à : **6**
- **DE PRENDRE ACTE** que le Maire déléguera par arrêtés une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des conseillers municipaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

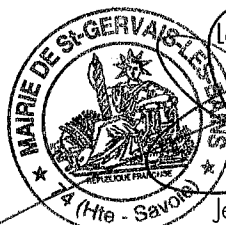
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance
Conseillère Municipale,

Morgane MARC'H



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX